

INTERPELLATION

Auteur PDCC, par Christophe Pannatier (suppl.)
Objet Aéroport
Date 16.12.2014
Numéro 3.0164

La mondialisation influence de manière économique et sociale les déplacements à longue distance. Le transport aérien est un élément d'insertion dans ces échanges mondiaux et il contribue par sa rapidité à l'expansion internationale de toute une région.

Il y a un peu plus d'une année, la Confédération prenait la décision de retirer les forces aériennes militaires de l'aérodrome de Sion. Cette décision abrupte a mis gravement en danger la survie de notre aéroport international.

Un projet de société anonyme de droit public a été demandé par la ville de Sion et le dossier ouvre des perspectives très intéressantes. La ville se montre toutefois réticente à se lancer seule dans cette entreprise. De plus, le choix final de Berne agendé en juin 2015 concernant le maintien ou non de la partie militaire complique encore la prise de décision.

Mais quel que soit le verdict de Berne, le sort de l'aéroport civil ne doit pas être indéfiniment lié à celui de l'aérodrome militaire.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est-il au courant de l'existence de ce projet de société anonyme de droit public?

Quelles est sa position par rapport à celui-ci?